

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Le 25 avril 2014

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public : - le mercredi : de 9h00 à 12h00
 - le jeudi : de 14h00 à 17h00
 - le vendredi : de 16h00 à 19h00

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit tous les vendredis de 17h00 à 19h00 et sur rendez-vous.

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le vendredi de 17h00 à 19h00

Le samedi de 10h00 à 12h00

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Contact téléphonique: 03 21 30 19 18

Commémoration de l'Armistice de la Guerre 39-45

La Municipalité et la section UNCAFN Intercommunale vous invitent à participer à la cérémonie de dépôt de gerbe qui aura lieu

le Jeudi 8 mai à 11 heures 30

Au Monument aux Morts.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Recensement

Le recensement est nécessaire et obligatoire.

Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera remise; elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.

Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis de leur livret de famille.

Opération coup de pouce du Conseil Général

Le Conseil Général du Pas-de-Calais lance une opération « coup de pouce » aux 16/30 ans.

Il s'agit d'aider les jeunes à passer le diplôme d'animateur ou de directeur d'accueil de loisirs, d'aider à l'accès au premier logement ou d'aider au financement du permis de conduire.

Le tract joint reprend l'ensemble de ces opérations.

Si vous êtes intéressés par cette initiative, des tracts complets et détaillés sont à votre disposition en Mairie.

Remise des prix aux enfants de Colembert

Lors de l'entrée en 6^{ème}, chaque enfant reçoit un prix offert par la Municipalité.

Afin de nous permettre de remettre ce prix en fin de primaire à tous les enfants de Colembert, nous demandons aux enfants concernés ne fréquentant pas l'école du village de se faire connaître en Mairie **avant le 15 mai 2014.**

Benne à Déchets Verts

La Communauté de Communes de Desvres-Samer met en permanence à disposition une benne de grand volume destinée à collecter les déchets verts (pelouses, branches..).

Cette benne est située à l'intersection de la rue Profonde, de la rue de la Linoterie et de la rue Verte (à côté du pont de la 2X2 voies).

Les déchets collectés sont ensuite broyés ; C'est pourquoi

Vous ne pouvez y déposer que des branches de moins de 10cm de diamètre.

Veillez svp respecter les consignes et les lieux.

Respect du Code de la Route

Il est rappelé aux automobilistes fréquentant les rues de la commune qu'il est indispensable **de respecter le code de la route et notamment les limitations de vitesse**, afin d'assurer la sécurité de tous: riverains, piétons, cyclistes et automobilistes.